

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 juillet 2016**

CP2016\_07\_15  
id. 2731

*L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ADHÉSION À UNE PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE DES  
BIENS MEUBLES RÉFORMÉS - AGORASTORE**

La collectivité est amenée à céder, après désaffectation, divers biens mobiliers ou immobiliers dont elle est propriétaire :

- soit parce que le bien n'est plus nécessaire à la réalisation de missions de services public,
- soit parce que sa vétusté rend le bien inutilisable.

Ces biens sont préalablement soumis à réforme et donc à sortie de l'inventaire physique et comptable de la collectivité.

Après réforme les biens sont :

- soit vendus pour une faible partie (véhicules essentiellement),
- soit éliminés (marché avec prestataires gérant les déchets),
- soit valorisés pour la matière première (ferraille), par marché également.

Monsieur le Président a souhaité, dans un double objectif de respect des règles de bonne gestion et d'une meilleure valorisation des biens réformés, que soit étudiée la possibilité, à l'instar de nombreuses collectivités, de recourir à un intermédiaire.

Dans ce cadre, France Domaine offre aux collectivités un service de vente de biens mobiliers, qui reste toutefois traditionnel :

- enchères publiques « physiques »,
- sélection des biens mis en vente.

De manière plus large, certains prestataires privés offrent aux collectivités de nouvelles opportunités :

- un système de vente aux enchères en ligne,
- des biens de toute nature, y compris des déchets valorisables,
- une visibilité importante, gage de prix de vente plus élevés pour la collectivité.

Deux prestataires sont aujourd'hui présents sur le marché. Ils fonctionnent selon le même principe : un prix de départ des enchères est fixé par le vendeur. Un prix de réserve, inconnu des enchérisseurs, permet de ne pas attribuer automatiquement la vente si la dernière enchère n'a pas atteint ce seuil. Dans ce cas le bien peut soit être remis en vente, soit retiré, soit attribué malgré tout à la meilleure enchère.

Le tableau suivant en présentent les principales caractéristiques afin de comparer les sites **AGORASTORE** et **WEBENCHERES**.

	<b>AGORASTORE</b>	<b>WEBENCHERES</b>
<b>Présentation générale</b>	Site essentiellement destiné aux ventes des collectivités locales. Quelques grandes entreprises adhèrent également au site.  <b>Statut de commissaire priseur</b> , mandataire qui permet notamment de bénéficier d'un service de paiement direct en ligne.	Site exclusivement <b>dédié aux collectivités locales</b> .

	<b>AGORASTORE</b>	<b>WEBENCHERES</b>
<b>Ergonomie du site</b>	Les 2 sites sont très semblables dans leur conception : Sobriété, clarté. Site permettant une navigation intuitive.  Délai de chargement rapide.	Idem.  Délai de chargement un peu plus long (imperceptible)
<b>Personnalisation</b>	Personnalisation du site dédié avec logo et couleurs de la charte du Département. Lien depuis la page du site du Département.	Idem.
<b>Moyens (personnel, locaux, moyens techniques)</b>	20 personnes (8 au service « collectivités », 3 au service « entreprises », 3 service technique, 4 SAV/marketing, 2 dirigeants).	15 collaborateurs (service commercial + marketing 7, suivi client 3, R&D 3, compta- gestion 1, direction 2).
<b>Références utilisateurs (en nombre, dont Départements)</b>	~ 600  dont 38 Départements	950  dont 13 Départements
<b>Nombre de ventes en cours au 2/05/16</b>	1058	1507
<b>Sécurisation et facilité des transactions</b>	<b>Paiement en ligne.</b>  <b>Vente aux enchères sous caution possible.</b>  Agrément de commissaire priseur.	Pas de système de « cautionnement » via carte bleue. L'acheteur s'engage et s'expose à une procédure de mise en recouvrement. Adresse IP tracée.  Moins de 1% de non paiement > recouvrement mais aussi simple relance de la vente ou vente au 2ème mieux disant.  <b>L'absence de paiement en ligne rend les démarches d'encaissement avec titres de recette plus contraignantes pour l'administration.</b>  Il est toutefois possible pour le Département de mettre en place parallèlement un service de paiement en ligne via notamment la plate-forme « TIPI » du ministère des finances.
<b>Audience du site :</b>	Global (monde) : 34 526	Global : 164 098

	<b>AGORASTORE</b>	<b>WEBENCHERES</b>
<p><b>Classement « ALEXA » au 2/05/16</b></p> <p><i>Le classement est calculé sur la combinaison de visiteurs quotidiens moyens et pages vues sur ce site sur 3 derniers mois.</i></p>	<p>France : <b>1 003</b></p> <p>Augmentation de la position sur les 3 derniers mois : 13,705</p> <p><i>NB : 20 % des visites proviennent de Madagascar. Peut laisser supposer une démarche d'achat de connexions pour améliorer la visibilité sur moteurs de recherche.</i></p> <p>A titre de comparaison, le rang du site <a href="http://www.ledepartement.fr">www.ledepartement.fr</a> : Global : 3 820 081 France : 104 155</p>	<p>France : <b>4 626</b></p> <p>Augmentation de la position sur les 3 derniers mois : 25,215</p> <p>A titre de comparaison, le rang du site <a href="http://www.ledepartement.fr">www.ledepartement.fr</a> : Global : 3 820 081 France : 104 155</p>
<b>Relais de communication</b>	<p>Relais de communication dans les médias locaux. Parution d'annonces sur leboncoin.fr</p> <p>Mesures spécifiques pour assurer un bon référencement.</p>	Possibilité d'obtenir des communiqués de presse « clés en main ». Une personne dédiée à la communication et au relais acheteurs spécialisés.
<b>Assistance usagers</b>	Assistance téléphonique et par mail du lundi au vendredi de 9h à 19h.	Assistance téléphonique assurée de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi.
<b>Formation « prise en main » profil vendeur</b>	Formation comprise, y compris sur site si demandé.	
<b>Application mobile</b>	Pas d'application mobile	Application mobile disponible
<b>Prestations complémentaires</b>	Expertise sur site offerte en cas de mise en vente d'un lot de 15 véhicules « roulants ».	Pas de prestations complémentaires équivalentes proposées.
<b>Mode de rémunération</b>	<p><b>Commission prélevée sur le prix payé par le vendeur :</b></p> <p><b>12 % sur chaque transaction.</b></p> <p><b>Pas de prix payé par la collectivité.</b></p>	<p><b>Forfait de 2 500 € HT/an. Quelque soit le volume et le montant des transactions</b></p> <p><b>La collectivité perçoit l'intégralité des sommes versées par les acquéreurs</b></p>

Les deux prestataires disposent également d'un site dédié pour les ventes immobilières. Il s'agit cependant d'une prestation dont les modalités de mise en vente et les rémunérations sont différentes de celles des biens mobiliers.

Compte-tenu des avantages présentés :

- le paiement en ligne, qui élargit le nombre d'enchérisseurs par sa facilité de transaction, garantit la collectivité des impayés qui entraînent relance de la procédure et facilite la gestion interne en dégageant le Département de l'émission de titres de recette et de vérification de leur recouvrement avant mis à disposition à l'acquéreur,
- une visibilité légèrement supérieure, pouvant avoir un effet favorable sur le montant des enchères faites,

Monsieur le Président propose d'adhérer, en acceptant la convention annexée, à la prestation offerte par AGORASTORE.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il n'y a pas d'engagement d'exclusivité, le Département peut donc s'il le souhaite procéder lui-même directement à la vente de certains biens.

Un bilan sera proposé à la Commission Permanente au terme de la première année de fonctionnement.

L'assemblée ayant donné délégation à l'exécutif pour la vente de tout bien d'une valeur inférieure à 4000 euros, les biens réformés seront vendus au meilleur prix. Il sera rendu compte de l'exercice de cette délégation comme l'impose la réglementation : la liste des biens avec leur prix de vente sera présentée à la Commission Permanente après réalisation des ventes. Pour tout bien ou lot dont la valeur pourrait atteindre ou dépasser 4000 euros, le prix de réserve sera proposé lors de la mise à la réforme.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations susvisées, les termes de la convention à conclure avec la plateforme de vente en ligne des biens meubles réformés – AGORASTORE – figurant en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC